

Département de  
Meurthe et Moselle  
Arrondissement de  
Nancy  
Canton de Val de  
Lorraine Sud

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**  
**Siège : Rue des 4 éléments - Pompey**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**Séance du 27 septembre 2018**

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **27 septembre à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **20 septembre 2018**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

<b>Présents</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ – M. MACHADO - MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulles</i>	MME PLAYE – M. DETHOU – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME DROUOT - M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Livردun</i>	M. BERNARDO - MME DILLMANN - M. DOSE – MME GUENSER - M. HUET - M. KOCH
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA - MME GEOFFROY – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
<b>Absents représentés</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à M. DETHOU MME SCHREIBER à M. VERGANCE M. MARLIN à MME PLAYE
<i>Custines</i>	M. JULIEN à MME HENRY
<i>Frouard</i>	MME FOUET à M. TRANCHINA
<i>Marbache</i>	M. MAXANT à M. TROGRIC (Pompey)
<i>Millery</i>	M. BERGEROT à MME LEPRUN (Faulx)
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN à M. FALCETTA
<b>Excusés</b>	
<i>Champigneulles</i>	MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Montenoy</i>	M. POINT

**N°14 – DB du 27/09/2018**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

**Contrat de prestation de services et modification de tarifs pour FL  
TECH**

Le contrat de prestation de services est très utilisé dans le cadre des centres d'affaires ou des espaces de coworking en ce qu'il est parfaitement adapté à la mise à disposition de locaux pour de très courtes durées.

Ce contrat permet aux parties d'éviter de voir leur relation contractuelle soumise aux dispositions relatives aux baux commerciaux, notamment à celles d'ordre public concernant la durée et le droit au renouvellement.

Dans ce contexte, la fourniture de prestations de services doit constituer l'objet principal du contrat mais elle assortie d'un droit d'accès aux locaux au profit du bénéficiaire sans concession de la jouissance totale et exclusive du bien. Ces prestations de services diffèrent des charges locatives.

Toutefois, la simple qualification de contrat de prestation de service ne suffit pas. Les services proposés doivent être réels et la mise à disposition des locaux doit effectivement être l'accessoire desdits services.

### **Rappel des services proposés au sein de l'espace FL TECH du Bassin de Pompey :**

- Au sein des espaces, mise à disposition d'un bureau équipé d'un moniteur pour ordinateur portable et d'un fauteuil,
- Mise à disposition d'un badge d'accès au bâtiment Delta Affaires, d'une carte d'accès aux espaces, d'un casier individuel à fermeture par code pour entreposer les affaires personnelles,
- Accès continu de 8h00 à 20h00 du lundi au vendredi, hors jours fériés,
- Accès à un espace de détente équipé de distributeurs de boissons chaudes et froides et d'encas,
- Sanitaires mixtes,
- Connexion internet haut débit par wifi et câble,
- Accès à un espace de réunion informelle équipé d'un écran de projection,
- Accès à une imprimante partagée (forfait inclus dans la prestation de 20 photocopies noir et blanc et 10 photocopies couleur par jour)
- Accès aux ateliers et animations proposées (sur inscription et dans la limite des places disponibles)

### **Modification et ajout de tarifs suite à la délibération du 19 juin 2018 :**

Le tarif à la journée est porté à 13€ HT (au lieu de 10 € HT prévu initialement) soit 15,60€ TTC. Cette augmentation s'explique par un positionnement tarifaire en fonction des offres existantes actuellement.

Pour rappel, les autres tarifs restent inchangés :

- Quart temps/5 jours par mois : 30€ HT placement libre
- Mi-temps/10 jours par mois : 60€ HT placement libre
- Plein-Temps/20 jours par mois : 100€ HT placement libre

De plus, si le contrat de prestation de services inclus un forfait journalier raisonnable de photocopies, il vous est proposé de facturer leur dépassement pour des questions de développement durable :

- 0,10€ TTC/ photocopie noir et blanc
- 0,20€ TTC/ photocopie couleur

Enfin, il vous est proposé de facturer 10€ TTC toute perte ou non-retour en fin de contrat des badges et cartes d'accès aux espaces FL TECH, afin de responsabiliser les usagers.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

**Délibération**

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du bureau communautaire,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le contrat de prestation de services pour l'espace FL TECH en annexe.

**APPROUVE** les modifications des tarifs proposés et de modifier la délibération n°34 du 19 juin 2018.

**AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives au dossier.

## VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous  
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRLIC

Accusé de réception en préfecture  
054-245400601-20180927-14-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2018  
Date de réception préfecture : 03/10/2018